



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :**

Bid Receiving/Réception des soumissions

Procurement Hub | Centre
d'approvisionnement
Fisheries and Oceans Canada | Pêches et
Océans Canada

Email / Courriel :

DFOtenders-soumissionsMPO@dfo-mpo.gc.ca

**REQUEST FOR QUALIFICATIONS /
DEMANDE DE QUALIFICATION**

Comments: - Commentaires :

Title / Titre Installation d'un piège permanent à lamproie marine dans le déversoir de la rivière Neebing		Date 30 mai 2023
Solicitation No. / N° de l'invitation 30004137		
Client Reference No. / No. de référence du client(e) 30004137		
Solicitation Closes / L'invitation prend fin At / à : 14h00 ADT (Atlantic Daylight Time) / HAA (Heure Avancée de l'Atlantique) On / le : 14 juin 2023		
F.O.B. / F.A.B. Destination	Taxes See herein — Voir ci-inclus	Duty / Droits See herein — Voir ci-inclus
Destination of Goods and Services / Destinations des biens et services See herein — Voir ci-inclus		
Instructions See herein — Voir ci-inclus		
Address Inquiries to : / Adresser toute demande de renseignements à : Cal LaKing - Spécialiste de passation des marchés Email / Courriel: DFOtenders-soumissionsMPO@dfo-mpo.gc.ca		
Vendor Name, Address and Representative / Nom du vendeur, adresse et représentant du fournisseur/de l'entrepreneur		
Telephone No. / No. de téléphone	Facsimile No. / No. de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor (type or print) / Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
Signature	Date	



AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES

PROCESSUS DE SÉLECTION EN DEUX PHASES

Voici la première phase (phase 1) d'un concours à deux volets. La phase 1 évaluera les compétences de tous les soumissionnaires et la phase 2 invitera les soumissionnaires retenus à la phase 1 à transmettre une soumission financière pour le projet d'après les devis et les dessins. Une fois le contrat attribué au terme de la phase 2, la liste des soumissionnaires présélectionnés sera supprimée et aucun autre contrat ne sera attribué.

COMPTE RENDU

Tout soumissionnaire qui souhaite obtenir une séance d'explications doit contacter la personne dont le nom figure sur la page couverture de la demande de qualifications dans les 15 jours ouvrables suivant l'avis l'informant du résultat de l'invitation. Les explications fournies comprendront un exposé des points forts et faibles de la soumission, en rappelant les critères d'évaluation. La confidentialité des renseignements relatifs aux autres propositions sera préservée. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

LISTE DE SOUMISSIONNAIRES PRÉQUALIFIÉS

La liste des soumissionnaires préqualifiés de la phase 1 ne sera pas publiée. Un avis d'adjudication de contrat au soumissionnaire retenu de la phase 2 sera publié sur achatsetventes.gc.ca



INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

1. Il s'agit d'un processus de sélection en deux étapes. Les soumissionnaires répondant au présent processus de sélection doivent soumettre leur soumission en deux phases. La soumission à la phase 1 doit porter uniquement sur les compétences et l'expérience du soumissionnaire. Après l'évaluation des soumissions, les soumissionnaires seront informés de leur classement. Les soumissionnaires retenus pour la phase 2 recevront un appel d'offres par courriel pour l'évaluation financière relative par rapport à l'exigence.

2. **DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS** : Toutes les demandes de renseignements doivent être transmises à l'autorité contractante par écrit à DFOtenders-soumissionsMPO@dfo-mpo.gc.ca .

Les questions doivent être reçues, par écrit, au moins sept (7) jours ouvrables avant la date de clôture de l'appel d'offres afin de donner assez de temps à l'autorité contractante pour y répondre.

3. Soumission de qualification - L'annexe 2, Formulaire de qualification de la phase 1, doit être transmise **UNIQUEMENT** au Pêches et Océans Canada au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la Demande de qualification. Pêches et Océans Canada n'est pas responsable des soumissions envoyées ailleurs.

La taille maximale par courriel (pièces jointes comprises) est limitée à 10 Mo. Au-delà de cette limite, Pêches et Océans Canada pourrait ne pas recevoir votre courriel. Nous vous suggérons de compresser le courriel pour garantir l'envoi. Les soumissionnaires sont tenus de transmettre leur proposition et de prévoir suffisamment de temps pour que Pêches et Océans Canada la reçoive avant la fin de la période indiquée dans l'appel d'offres. Les courriels avec des liens vers des documents de soumission ne seront pas acceptés.

Pêches et Océans Canada ne sera pas responsable des échecs attribuables à la transmission ou à la réception du courriel de soumission.

Les soumissions transmises par télécopieur à l'intention de Pêches et Océans Canada ne seront pas acceptées.

4. L'annexe 2, Formulaire de qualification de la phase 1, **la page couverture de la demande de qualification** et tout document associé requis soumis par courriel en format PDF portant l'information suivante clairement dans la ligne d'objet :

- Formulaire de qualification de la phase 1;
- le numéro de l'invitation à soumissionner;

Une clarification ou un changement à la Phase 1 – Demande de qualifications entraînera la publication d'un addenda sur le site Web Achatsetventes et sera inclus sous la forme d'une modification à la Demande de qualifications de la demande de soumissions. La page de couverture de toutes les modifications dûment signées ou paraphées doit être transmise avec la soumission ou plus tard en guise de preuve de réception ou d'accusé réception écrit. Si le soumissionnaire n'accuse pas réception d'une des modifications comme demandé, l'autorité contractante l'informerait du délai qu'elle lui accorde pour transmettre les renseignements. À défaut de fournir les documents dans le délai prévu, le soumissionnaire verra sa soumission déclarée non recevable.



ANNEXE 1 – DESCRIPTION DU PROJET - ÉNONCÉ DES TRAVAUX

Installation d'un piège permanent à lamproie marine dans le déversoir de la rivière Neebing (SLC-IP-003)

Le Centre de contrôle de la lamproie de mer, qui fait partie de Pêches et Océans Canada, a besoin de services de construction pour installer un piège à lamproie de mer préfabriqué et des composants périphériques au déversoir de la rivière Neebing, situé à Thunder Bay, en Ontario. L'objectif du projet est d'installer le piège permanent à lamproie de mer préfabriqué au déversoir de la rivière Neebing ainsi que ses composants annexes (escalier d'accès, rampes, grille d'entrée d'eau, soupape d'aspiration de l'eau, couvercle de piège verrouillable) comme le montrent les dessins de construction, afin que le piège soit entièrement opérationnel et prêt à être utilisé par l'opérateur du piège. Le Centre de contrôle de la lamproie de mer du MPO exploite des pièges autour des Grands Lacs pendant l'été. Ces pièges sont utilisés pour étudier et finalement contrôler une espèce extrêmement envahissante, la lamproie marine, qui infeste les Grands Lacs. Le Centre a déterminé qu'un piège permanent était nécessaire à l'extrémité nord du déversoir pour résoudre les problèmes liés à la sécurité, à l'installation de l'équipement et à l'efficacité des pièges temporaires.

Le déversoir de la rivière Neebing appartient à l'Office de protection de la nature de la région de Lakehead, qui l'exploite. Le déversoir est situé à l'ouest de la rue Edward Nord, entre les promenades Parkway et Riverview, à environ 48°23'15.4"N 89°16'48.6"O. Ce déversoir (construit vers 1967) est utilisé pour contrôler le niveau de l'eau et consiste en une palplanche encastrée dans le cours d'eau (15,5 m de large).

Les dates de construction sont les suivantes :

- Préconstruction : Attribution du contrat jusqu'au 29 août 2023
- Construction : Du 30 août 2023 au 19 septembre 2023
- Clôture et livraison : Du 20 septembre 2023 au 25 septembre 2023
- L'entrepreneur doit effectuer et terminer les travaux d'ici le 25 septembre 2023.

Le Centre de contrôle de la lamproie de mer du MPO a déjà construit un nouveau piège permanent qui sera utilisé pour ce projet. Ce piège est en béton armé, pèse environ 10 tonnes et comprend des ouvertures pour une prise d'eau et une entrée pour les lamproies. Le piège est actuellement entreposé à Thunder Bay.

Afin d'éviter et d'atténuer le risque d'effets interdits sur les poissons, leur habitat et les espèces en péril, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre :

- Planifier les ouvrages, entreprises et activités réalisés dans l'eau en fonction de périodes particulières pour protéger les poissons, y compris les œufs, les juvéniles et les adultes en frai et les organismes dont ils se nourrissent, ainsi que leur migration.



-
- Limiter la durée des ouvrages, des entreprises et des activités dans l'eau de manière à ne pas diminuer la capacité du poisson à mener à bien un ou plusieurs de ses processus vitaux (p. ex. frai, croissance, alimentation, migration).
 - Réaliser les ouvrages, entreprises et activités dans l'eau en périodes de faible débit.
 - Capturer, déplacer et surveiller les poissons retenus dans une aire isolée, confinée ou asséchée.
 - Limiter les effets sur la végétation riveraine à ceux approuvés pour les travaux, l'initiative ou l'activité.
 - Limiter l'accès aux berges et aux zones situées à proximité des plans d'eau.
 - Construire des points d'accès et des approches perpendiculaires au cours d'eau ou au plan d'eau.
 - Restaurer la végétation des zones perturbées avec des plantes indigènes qui conviennent au site.
 - Remplacer ou restaurer toute autre caractéristique perturbée de l'habitat et assainir toute zone touchée par les travaux, l'initiative ou l'activité.
 - Élaborer et mettre en place un plan de lutte contre la sédimentation et l'érosion afin d'empêcher les sédiments d'entrer dans tout plan d'eau à toutes les étapes des travaux, de l'initiative ou de l'activité.
 - Entreprendre l'ensemble des ouvrages, entreprises et activités de façon isolée des eaux libres ou de l'eau courante afin de réduire l'infiltration de sédiments dans le cours d'eau.
 - Planifier les travaux de manière à éviter les périodes humides, venteuses et pluvieuses propices aux débits élevés ou à l'érosion et à la sédimentation (et tenir compte des avis météorologiques).
 - Surveiller régulièrement le cours d'eau pour y détecter d'éventuels signes de sédimentation à toutes les étapes de l'ouvrage, entreprise ou activité, et prendre des mesures correctives.
 - Utiliser la machinerie sur la terre ferme, sur des terrains secs et stables.
 - Élaborer et mettre en œuvre un plan d'intervention pour éviter un déversement de substances nocives.



ANNEXE 2 - FORMULAIRE DE QUALIFICATION DE LA PHASE 1

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom : _____

Titre : _____

Organisation : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Télécopieur : _____

Courriel : _____

Instructions à l'intention du soumissionnaire : Le soumissionnaire doit répondre à la partie Évaluation des critères de la Phase 1 en utilisant le tableau ci-dessous.

EXIGENCES OBLIGATOIRES

À la clôture de la soumission de la phase 1, le soumissionnaire doit:

- a) satisfaire aux exigences obligatoires mentionnées ci-après;
- b) fournir les documents nécessaires pour démontrer qu'il se conforme à ces exigences.

Phase 1 - Les exigences obligatoires du Formulaire de qualification, comme décrites ci-dessous, sont toutes obligatoires et DOIVENT être incluses dans la soumission au moment de la clôture des soumissions. À défaut de fournir les preuves exigées, la proposition du soumissionnaire sera jugée irrecevable et sera rejetée.

Les propositions seront évaluées selon les critères d'évaluation obligatoires détaillés dans le présent document. Les soumissionnaires doivent démontrer clairement dans leur proposition qu'ils répondent à toutes les exigences obligatoires pour que leur proposition soit retenue pour la suite de l'évaluation. Les propositions qui ne répondent pas aux critères obligatoires ne seront pas retenues.

No.	Critères obligatoires (CO)	Répond aux critères (✓)
O1	<p>Le soumissionnaire doit démontrer qu'il possède au moins 36 mois d'expérience en construction commerciale acquise au cours des 60 derniers mois.</p> <p>Pour cela, le soumissionnaire doit fournir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le titre du projet; • L'emplacement du projet; • Les dates de début et de fin du projet (mois et année); • Une brève description du projet. <p>** La construction commerciale est définie comme toute construction de nature exclusivement non résidentielle, où la destination finale de la structure est soit :</p> <ol style="list-style-type: none"> a) un commerce, qu'il soit public ou privé; ou b) un service***, qu'il soit public ou privé. 	



No.	Critères obligatoires (CO)	Répond aux critères (✓)
	<p>*** Le service est défini comme un système, un programme ou une méthode qui répond à un besoin public ou privé, et qui est conforme à la définition de construction commerciale ci-dessus.</p> <p>La construction commerciale comprend toutes les structures sous-définies dans la définition d'une structure institutionnelle.</p>	

Obligatoires 1	
Date de début du projet (JJ-MM-AAAA) :	Date d'achèvement du projet à 100 % (JJ-MM-AAAA) :
Emplacement du projet :	
Titre du projet :	
Ce projet a-t-il été entièrement réalisé dans les cinq dernières années? _____ Oui ou _____ Non	
Était-ce un projet de construction commerciale**? _____ Oui ou _____ Non	
Décrivez brièvement le projet (coût, portée, taille, caractéristiques, etc.)	



ANNEXE 3 - LISTE DE VÉRIFICATION – LIVRAISON DES SOUMISSIONS

Livraison d'une soumission:

- Page de couverture la demande de qualification:** remplie et signée
- Annexe 2 – Formulaire de Qualification de la Phase 1 :** remplie
- Page de couverture des amendements (si applicable):** signée ou paraphée, le cas échéant

Les soumissions doivent être présentées au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.